

Délibération n°D20230041

Rapporteur : Marc LETURGIE

Service : Ressources Humaines

Secrétaire de séance : Gérald TRAPY

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le QUATRE MAI, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 28, 29, 28, 27, 26 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 27/04/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (1), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (2), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (3), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (4), Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS :

Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Joëlle ISUS
Charles MARBOT	a donné délégation à	Josie BAYLE
Florence MALGAT	a donné délégation à	Marie-Claude ANDRIEUX
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n°5 « Rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale – affectation des crédits 2022 »

(2) Arrivé au dossier n°1 « Approbation du compte de gestion du receveur – année 2022 »

(3) Départ au dossier n°10 « Candidature ville de Bergerac – coupe du monde de rugby à XIII 2025 »

(4) Départ au dossier n°1 « Approbation du compte de gestion du receveur – année 2022 »

EMPLOIS SAISONNIERS - ÉTÉ 2023

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 332-23, 2° ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU l'ouverture du lac de Pombonne pour la baignade en période estivale et pour la durée des vacances scolaires d'été ;

CONSIDÉRANT le besoin de répondre aux accroissements saisonniers d'activité dans les services de la Ville, il est proposé la création des emplois suivants, auprès de la Direction des Services Techniques – Parc de Pombonne :

- 4 postes de surveillant de baignade pour le lac à temps complet.

CONSIDÉRANT ces missions, ces agents devront être titulaires d'un des diplômes suivants : BPJEPS-AAN (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sports-Activités Aquatiques de la Natation), BNSSA (Brevet National de Surveillance et de Sauvetage Aquatique), BEESAN (Brevet d'État d'Éducateur Sportif aux Activités de la Natation) ou diplôme universitaire « Sauvetage et Sécurité en Milieu Aquatique » et seront rémunérés sur la base du grade d'éducateur des activités physiques et sportives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, aliéna 2 de la loi du 26 janvier 1984, 4 agents saisonniers non-titulaires à temps complet pour exercer les fonctions de surveillant de baignade rémunérés sur la base du grade d'éducateur des activités physiques et sportives catégorie B ,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder aux recrutements correspondants.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (pouvoir), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 04/05/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 10 MAI 2023

et de l'affichage en date du 10 MAI 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Gérald TRAPY

Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD